



## **AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 07-01**

### **Objet : Table ronde sur la conservation de la nature et le commerce**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

### **RECONNAISSANT QUE :**

1. la conservation de la nature comprend la protection, la gestion de l'utilisation durable ainsi que le rétablissement de la biodiversité, des processus écologiques, des services écosystémiques et de la salubrité des écosystèmes;
2. les trois principes fondamentaux de la biologie de conservation sont les changements évolutifs, l'écologie dynamique et la présence humaine;
3. le Canada, le Mexique et les États-Unis partagent des espèces, communautés et régions biologiques, et que le territoire qu'ils ont en commun constitue un seul et même système fonctionnel sur les plans social, économique et écologique;
4. l'économie ouverte des trois pays donne lieu à un produit intérieur brut combiné de quelque 11 billions de dollars américains<sup>1</sup> par année, avec plus de 621 milliards en biens et services, en raison d'un écosystème commun qui est à l'origine d'un flux d'échanges commerciaux transfrontaliers qui peuvent avoir des incidences positives et/ou négatives sur l'environnement;
5. la perte de biodiversité et la détérioration de la salubrité des écosystèmes font partie des plus graves problèmes environnementaux de l'Amérique du Nord, et ceux-ci pourraient avoir d'énormes conséquences sur nos économies solidaires et l'ensemble de la société nord-américaine, sans compter l'urgent besoin d'une stratégie commune pour s'attaquer aux questions que soulèvent la conservation de la nature, la gestion de l'environnement et le développement;
6. les gouvernements et le grand public doivent mieux connaître le coût et les conséquences de la dégradation et de la disparition d'écosystèmes;
7. nous devons changer de perception et prendre conscience que les ressources naturelles ne se trouvent plus en abondance mais se raréfient, et que l'énergie, l'air, la terre, l'eau et la biodiversité sont limités et doivent être conservés;

---

<sup>1</sup> Source : Exposé d'un représentant de la CCE, 2006

8. nous sommes confrontés à une méconnaissance des conséquences que peut avoir le comportement des consommateurs sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles et environnementales;

**AYANT** tenu une table ronde sur la conservation de la nature et le commerce le 7 novembre 2006 à Cancún, dans l'État de Quintana Roo, qui a donné lieu à des séances thématiques au cours desquelles des spécialistes d'organismes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et d'institutions ont donné des exposés;

**FORMULE** les recommandations qui suivent à l'attention du Conseil en ce qui concerne les trois domaines de programme prioritaires :

Dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce, la CCE devrait :

- fonder son programme de travail sur une approche holistique en ce qui a trait aux écorégions d'Amérique du Nord ainsi qu'aux questions transfrontalières et à leurs incidences sur la conservation des habitats;
- relever des exemples illustrant le fait que le commerce a permis d'améliorer la conservation de la nature;
- relever des exemples illustrant le fait que le commerce a occasionné la dégradation de l'environnement;
- continuer à multiplier les projets relatifs aux écoproduits courants qui visent à soutenir les petits manufacturiers;
- étudier des possibilités d'améliorer le comportement des consommateurs et d'atténuer les conséquences sur l'environnement des produits et services qui franchissent les frontières de nos trois pays (à savoir pour illustrer les effets du commerce);
- favoriser un commerce équitable et inciter les gouvernements, qui achètent en grandes quantités, à favoriser une expansion des marchés pour les meilleurs produits;

Dans le domaine du renforcement des capacités, la CCE devrait :

- promouvoir l'harmonisation des lois et politiques de l'environnement, notamment celles qui ont trait aux espèces en péril;
- renforcer les mesures visant à prévenir le commerce illicite d'espèces en Amérique du Nord;
- favoriser la réalisation de recherches et la tenue d'ateliers afin de choisir des indicateurs de l'état d'éléments de la biodiversité, particulièrement dans le but de déterminer leur diminution ou leur accroissement;
- poursuivre ses travaux en vue d'établir un répertoire régional des cadres juridiques et institutionnels imposant des mesures obligatoires et volontaires à l'égard des espèces envahissantes;

Dans le domaine de l'information nécessaire à la prise de décisions, la CCE devrait :

- promouvoir la durabilité de l'environnement et le respect des processus écologiques dans le cadre d'ateliers à l'intention d'économistes,

- d'environnementalistes et de décideurs, tout en encourageant le recours à des indicateurs de progrès réel pour évaluer la richesse et le développement durable;
- renforcer le degré de conscience quant à la gravité et à l'urgence des défis auxquels est confrontée la conservation de la biodiversité à l'échelle régionale, notamment à la barrière érigée le long de la frontière entre le Mexique et les États-Unis;
  - déterminer les incitatifs économiques qui peuvent favoriser la conservation de l'environnement, sensibiliser aux avantages économiques de la conservation et faire connaître des cas montrant que celle-ci a tiré parti du commerce, par exemple, grâce à l'écotourisme;
  - établir périodiquement un inventaire ainsi qu'un rapport sur l'état de l'environnement dans les écorégions, y compris dans les bassins hydrographiques et les zones littorales;
  - réaliser, en fonction des tendances de l'offre et de la demande, une évaluation des ressources naturelles que renferment la terre, l'eau et l'air, notamment celles à caractère énergétique;
  - continuer à favoriser la mise en œuvre d'un plan de conservation des écorégions et à promouvoir des activités visant à déterminer en quoi devraient consister des plans trinational intégrés pour protéger fructueusement la biodiversité;
  - poursuivre ses travaux en vue de créer un réseau nord-américain d'information sur les espèces envahissantes, d'identifier les espèces qui suscitent des préoccupations communes et leurs voies de pénétration, et de fixer des priorités en ce qui a trait à la coopération sur les plans binational et trinational;
  - tenir compte des connaissances traditionnelles et renforcer la participation des collectivités autochtones à l'aménagement écorégional;
  - intégrer et rendre publiques les bases de données sur les espèces en voie de disparition dans les trois pays d'Amérique du Nord;
  - établir un répertoire des organismes qui ont entrepris des projets de conservation de la nature en précisant en quoi consistent ces projets, qui les exécutent et à quel endroit.

**Approuvé par les membres du CCPM  
le 23 mai 2007**